

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal
de la commune de GRANDVAL**

* * * * *

Séance du 09 juin 2023

AR Prefecture

063-216301747-20230609-2023_06_05-DE
Reçu le 05/07/2023

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
en exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 8**

Date de convocation : 31 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Didier FOURS, Maire.

Présents : Didier FOURS, Jocelyne MORRETTA, Gwenaëlle CARRIER, Thierry SAUREL, Simon GEILER, Stéphane CLAUD, Pierre CHANTELAUZE, Éric ZIMMER.

Absents non représentés :

Hans KETTING ; Bernard REY ; Dominique DELORD.

Secrétaire de séance : Jocelyne MORRETTA

Délibération n°2023-06-05 :

Objet : Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire, Didier FOURS indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M Thierry SAUREL, Mme Jocelyne MORRETTA, Mme Gwenaëlle CARRIER ; M. Pierre CHANTELAUZE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Mode de scrutin

Monsieur le Maire rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret, majoritaire à deux tours.

Élection des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

- Didier FOURS
- Jocelyne MORRETTA

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- suffrages exprimés : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- majorité absolue : 5

AR Prefecture

063-216301747-20230609-2023_06_05-DE
Reçu le 05/07/2023

Ont obtenu :

- ✓ M. Didier FORT : 7 voix
- ✓ Mme Jocelyne MORRETTA : 1 voix

M. Didier FORT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu au premier tour en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Jocelyne MORRETTA
- Bernard REY
- Stéphane CLAUD

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- ✓ Mme Jocelyne MORRETTA : 8 voix
- ✓ M. Stéphane CLAUD : 8 voix
- ✓ M. Bernard REY : 7 voix

Mme Jocelyne MORRETTA, M. Stéphane CLAUD et M. Bernard REY ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus au premier tour en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,
après dépôt en Sous-Préfecture,
Publication et notification.

Fait à Grandval, le 4 juillet 2023

Le Maire,
Didier FORT



La secrétaire de séance,
Jocelyne MORRETTA